

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2010

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Convoqué le 11 mai 2010, le conseil municipal de la commune de Châteaugay s'est réuni le 20 mai 2010 à 20h30 à la mairie.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Bernadette CHASSEFIERE, maire,  
Mme Marie-Thérèse JOUHET, M. Claude PRIVAT, M. Jacques BEAUJON, M. Claude FLURY, Mme Ghislaine CHARLAT, M. René DARTEYRE, adjoints,  
M. Bruno LEOQUET, M. Jean-Paul LE MENTEC, M. Franck BESSEYRE, M. Denis CROZATIER, M. Bernard GILBERT, M. Jean-Pierre IMBERT, M. Christophe MALFREYT, Mme Georgette MAZEYRAT, Mme Véronique MARTINEAU, Mme Anne-Marie PETITALOT, conseillers municipaux.

### **ETAIENT REPRESENTES :**

M. Bruno GASTEBOIS, conseiller municipal, a donné pouvoir à Mme Chassefière,  
Mme Corinne BERTRAND, conseillère municipale, a donné pouvoir à M. Beaujon,  
Mme Marie-Thérèse MICHELIN, conseillère municipale, a donné pouvoir à Mme Charlat.

### **ETAIT ABSENTE :**

Mme Pascale BRUNEL

-----  
Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte et fait part des pouvoirs.

Elle propose de nommer Mme CHARLAT secrétaire de séance, *ce qui est accepté à l'unanimité.*

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2010**

Les membres du conseil sont invités à faire part de leurs remarques.

*Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal des délibérations de la dernière réunion du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.*

Mme CHASSEFIERE donne ensuite la parole à l'adjoint aux finances pour la présentation du premier point inscrit à l'ordre du jour.

# 1/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

## 1.1 – BUDGET PRINCIPAL

**Rapporteur** : Claude PRIVAT

Les dépenses et recettes de l'exercice 2009 se présentent comme suit :

### VUE D'ENSEMBLE PAR CHAPITRES

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

Chapitres	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés Mandats émis	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	547 000.00	522 184.94	24 815.06
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 125 000.00	1 056 799.36	68 200.64
014	Atténuation de produits	0.00	0.00	0.00
65	Charges de gestion courante	133 000.00	130 771.79	2 228.21
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 805 000.00</b>	<b>1 709 756.09</b>	<b>95 243.91</b>
66	Charges financières	62 600.00	60 635.95	1 964.05
67	Charges exceptionnelles	400.00	0.00	400.00
68	Dotations aux provisions	0.00	0.00	0.00
022	Dépenses imprévues	0.00		
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 868 000.00</b>	<b>1 770 392.04</b>	<b>97 607.96</b>
023	Virement à la section d'investissement	213 843.00		
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	158 157.00	212 178.66	-54 021.66
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0.00	0.00	0.00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>372 000.00</b>	<b>212 178.66</b>	<b>-54 021.66</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 240 000.00</b>	<b>1 982 570.70</b>	<b>43 586.30</b>
<b>Pour information</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté N-1</b>				

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement par rapport aux crédits ouverts est ainsi de 94.77 %, les charges de personnel ayant été inférieures aux prévisions.

#### RECETTES

Chapitres	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés Titres émis	Crédits annulés
013	Atténuation de charges	40 000.00	73 496.67	-33 496.67
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	139 300.00	160 269.36	-20 969.36
73	Impôts et taxes	1 404 300.00	1 432 045.70	- 27 745.70
74	Dotations et participations	635 400.00	655 495.46	- 20 095.46
75	Autres produits de gestion courante	21 000.00	18 204.20	2 795.80
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 240 000.00</b>	<b>2 339 511.39</b>	<b>- 99 511.39</b>
76	Produits financiers	0.00	11.48	- 11.48
77	Produits exceptionnels	0.00	3 623.79	- 3 623.79
78	Reprises sur provisions	0.00	0.00	0.00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 240 000.00</b>	<b>2 343 146.66</b>	<b>- 103 146.66</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0.00	53 915.00	- 53 915.00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0.00	0.00	0.00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0.00</b>	<b>53 915.00</b>	<b>- 53 915.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 240 000.00</b>	<b>2 397 061.66</b>	<b>- 157 061.66</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté N-1</b>				

Les recettes de fonctionnement sont réalisées, quant à elles, à hauteur de 104.60 %.

Il en résulte un excédent de fonctionnement de (2 397 061.66 – 1 982 570.70 =) 414 490.96 €. Ce résultat doit cependant être augmenté du résultat définitif de clôture des comptes de l'AFU du Champ de la Baume, d'un montant de 1 634.61 €, soit un excédent à affecter de 416 125.57 €, repris par anticipation au budget primitif 2010.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

Chapitres	Libellé	Crédits ouverts (PB+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 406.00	2 537.20	9 867.00	1.80
204	Subventions d'équipement versées	17 735.00	0.00	17 735.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	178 899.00	74 140.69	102 538.00	2 220.31
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	451 165.00	214 895.60	120 000.00	116 269.40
	Total des opérations d'équipement	1 287 893.39	386 054.39	813 035.00	88 803.61
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 948 098.00</b>	<b>677 627.88</b>	<b>1 063 175.00</b>	<b>207 295.12</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 958.00	5 589.00	0.00	369.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	151 644.00	151 643.34		0.66
18	Compte de liaison : affectation à..	0.00	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0.00	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.0
020	Dépenses imprévues	0.00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>157 602.00</b>	<b>157 232.34</b>	<b>0.00</b>	<b>369.66</b>
45...1	<b>Total des opérations pour le compte de tiers</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 105 700.00</b>	<b>834 860.22</b>	<b>1 063 175.00</b>	<b>207 664.78</b>
040	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0.00</i>	<i>53 915.00</i>		<i>- 53 915.00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>		<i>0.00</i>
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>53 915.00</b>		<b>- 53 915.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 105 700.00</b>	<b>888 775.22</b>	<b>1 063 175.00</b>	<b>153 749.78</b>
	<b>Pour information</b> <b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

### RECETTES

Chapitres	Libellé	Crédits ouverts (PB+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	259 593.00	104 170.40	154 107.00	1 315.60
16	Emprunts et dettes assimilées	563 465.00	0.00	0.00	563 465.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0.00	0.00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00	0.00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>823 058.00</b>	<b>104 170.40</b>	<b>154 107.00</b>	<b>564 780.60</b>

10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	234 000.35	244 866.00	0.00	- 10 865.65
1068	Excédents de fonct. capitalisés	288 765.55	288 765.55	0.00	0.00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0.00	0.00	0.00	0.00
18	Compte de liaison : affectation à..	0.00	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0.00	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	9 350.00		9 350.00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>532 115.90</b>	<b>533 631.55</b>	<b>9 350.00</b>	<b>- 10 865.65</b>
45...2	<b>Total des opérations pour le compte de tiers</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 355 173.90</b>	<b>637 801.95</b>	<b>163 457.00</b>	<b>553 914.95</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>213 843.00</i>			
040	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>158 157.00</i>	<i>212 178.66</i>		<i>- 54 021.66</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>		<i>0.00</i>
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>372 000.00</b>	<b>212 178.66</b>		<b>- 54 021.66</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 727 173.90</b>	<b>849 980.61</b>	<b>163 457.00</b>	<b>499 893.29</b>
<b>Pour information</b>					
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		<i>378 526.10</i>			

La section d'investissement se clôture au 31 décembre par un solde d'exécution négatif de 38 794.61 €, qui, ajouté au solde reporté de 2008, aboutit à un résultat excédentaire de 339 731.49 €.

Ce résultat doit cependant être diminué du résultat définitif de clôture des comptes de l'AFU du Champ de la Baume, d'un montant de 1 634.61 €, soit un nouveau résultat à reporter de 338 096.88 €, inscrit par anticipation au budget primitif 2010.

Le solde des restes à réaliser fait toutefois apparaître un besoin de financement de 899 718 €.

A noter que nous n'avons pas eu recours à l'emprunt en 2009.

### Délibération

Madame le Maire s'étant retirée,

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de M. Privat, adjoint aux finances,

Après s'être fait présenter les comptes de l'exercice écoulé,

Approuve à l'unanimité le compte administratif – budget principal – de l'exercice 2009 et arrêté les résultats définitifs tels que figurant ci-dessus.

## 1.2 – BUDGET ASSAINISSEMENT

**Rapporteur** : Claude PRIVAT

Le compte administratif 2009 du service de l'assainissement se présente comme suit :

## VUE D'ENSEMBLE PAR CHAPITRES

### SECTION D'EXPLOITATION

#### DEPENSES

Chapitres	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés		Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	
011	Charges à caractère général	3 000.00	1 355.19	0.00	1 644.81
012	Charges de personnel et frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuation de produits	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 000.00</b>	<b>1 355.19</b>	<b>0.00</b>	<b>1 644.81</b>
66	Charges financières	2 354.00	1 088.38	1 264.91	0.71
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dotations aux provisions	0.00	0.00		0.00
022	Dépenses imprévues	0.00			
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>5 354.00</b>	<b>2 443.57</b>	<b>1 264.91</b>	<b>1 645.52</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>40 393.00</i>			
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>32 663.00</i>	<i>32 662.81</i>		<i>0.19</i>
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. exploit.</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>		<i>0.00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>73 056.00</b>	<b>32 662.81</b>		<b>0.19</b>
<b>TOTAL</b>		<b>78 410.00</b>	<b>35 106.38</b>	<b>1 264.91</b>	<b>1 645.71</b>
<b>Pour information</b>					
<b>D 002 Déficit d'exploitation reporté N-1</b>					

#### RECETTES

Chapitres	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés		Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	
013	Atténuation de charges	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	63 500.00	66 427.28	0.00	- 2 927.28
74	Subventions d'exploitation	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	632.00	0.00	- 632.00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>63 500.00</b>	<b>67 059.28</b>	<b>0.00</b>	<b>- 3 559.28</b>
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0.00	0.00		0.00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>63 500.00</b>	<b>67 059.28</b>	<b>0.00</b>	<b>- 3 559.28</b>
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>14 910.00</i>	<i>14 910.00</i>		<i>0.00</i>
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. exploit.</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>		<i>0.00</i>
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>14 910.00</b>	<b>14 910.00</b>		<b>0.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>78 410.00</b>	<b>81 969.28</b>	<b>0.00</b>	<b>- 3 559.28</b>
<b>Pour information</b>					
<b>R 002 Excédent d'exploitation reporté N-1</b>					

L'exécution de la section d'exploitation se solde par un résultat excédentaire de 45 597.99 €, repris par anticipation au budget primitif 2010.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

Chapitres	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles	59 000.00	0.00	0.00	59 000.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	5 000.00	0.00	0.00	5 000.00
	Total des opérations d'équipement	300 000.00	3 854.71	200 000.00	96 145.29
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>364 000.00</b>	<b>3 854.71</b>	<b>200 000.00</b>	<b>160 145.29</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 140.00	5 133.29		6.71
18	Compte de liaison : affectation à..	0.00	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0.00	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues	0.00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>5 140.00</b>	<b>5 133.29</b>	<b>0.00</b>	<b>6.71</b>
4581	Total des opérations pour le compte de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>369 140.00</b>	<b>8 988.00</b>	<b>200 000.00</b>	<b>160 152.00</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	14 910.00	14 910.00		0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00		0.00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>14 910.00</b>	<b>14 910.00</b>		<b>0.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>384 050.00</b>	<b>23 898.00</b>	<b>200 000.00</b>	<b>160 152.00</b>
	<b>Pour information</b>				
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

### RECETTES

Chapitres	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	36 000.00	0.00	0.00	36 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	128 267.00	0.00	0.00	128 267.00
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00	0.00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>164 267.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>164 267.00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 106)	1 084.47	1 085.64	0.00	- 1.17
106	Excédents de fonct. capitalisés	42 225.56	42 225.56	0.00	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0.00	0.00	0.00	0.00
18	Compte de liaison : affectation à..	0.00	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0.00	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>43 310.03</b>	<b>43 311.20</b>	<b>0.00</b>	<b>- 1.17</b>
4582	Total des opérations pour le compte de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>207 577.03</b>	<b>43 311.20</b>	<b>0.00</b>	<b>164 265.83</b>

021	Virement de la section de fonctionnement	40 393.00			
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	32 663.00	32 662.81		0.19
041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00		0.00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>73 056.00</b>	<b>32 662.81</b>		<b>0.19</b>
<b>TOTAL</b>		<b>280 633.03</b>	<b>75 974.01</b>	<b>0.00</b>	<b>164 266.02</b>
<b>Pour information</b> <b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		103 416.97			

La section d'investissement se clôture au 31 décembre par un solde d'exécution positif de 52 076.01 €, qui, ajouté au solde reporté de 2008, aboutit à un nouveau résultat de clôture de 155 492.98 €, inscrit par anticipation au budget primitif 2010.

Il restait cependant au 31 décembre 200 000 € à réaliser en dépenses (opération d'aménagement du quartier du Chalard). Aucun emprunt n'a non plus été réalisé au cours de l'exercice.

### Délibération

*Madame le Maire s'étant retirée,*

*Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de M. PRIVAT, adjoint aux finances,*

*Après s'être fait présenter les comptes de l'année écoulée,*

*Approuve à l'unanimité le compte administratif 2009 du service assainissement et arrête les résultats définitifs tels que figurant ci-dessus.*

## 2/ COMPTES DE GESTION 2009

### 2.1 – BUDGET PRINCIPAL

**Rapporteur** : Claude PRIVAT

#### Délibération

*Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux finances,*

*Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009, budget principal,*

*Constatant que les écritures et résultats figurant dans les comptes du receveur municipal sont identiques à ceux du compte administratif,*

*Déclare que le compte de gestion du budget principal présenté par le comptable pour l'exercice 2009 n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et l'approuve à l'unanimité.*

### 2.2 – BUDGET ASSAINISSEMENT

**Rapporteur** : Claude PRIVAT

#### Délibération

*Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux finances,*

*Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009, budget assainissement,*

*Constatant que les écritures et résultats figurant dans les comptes du receveur municipal sont identiques à ceux du compte administratif,*

*Déclare que le compte de gestion du service assainissement présenté par le comptable pour l'exercice 2009 n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et l'approuve à l'unanimité.*

### **3/ AFFECTATION DES RESULTATS 2009**

#### **3.1 – BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur** : Claude PRIVAT

L'exécution du budget 2009 se solde par les résultats suivants :

Fonctionnement	
Recettes de l'exercice :	2 397 061.66
Dépenses de l'exercice :	1 982 570.70
	-----
Résultat de clôture 2009	414 490.96 €

Investissement	
Recettes de l'exercice :	849 980.61
Dépenses de l'exercice :	888 775.22
	-----
Solde d'exécution	- 38 794.61
Solde d'exécution 2008 reporté	378 526.10
Résultat de clôture 2009	339 731.49 €

Doit cependant être intégré au budget de la commune le résultat définitif de clôture des comptes de l'AFU du Champ de la Baume, soit 1 634.61 €. Cette opération comptable se traduit par :

- une augmentation de l'excédent de fonctionnement, qui passe de 414 490.96 à 416 125.57 €
- une diminution de l'excédent d'investissement, qui passe de 339 731.49 à 338 096.88 €.

Par ailleurs, il restait à réaliser en investissement au 31 décembre 2009 :

en dépenses :	1 063 175
en recettes :	163 457
	-----
Solde	- 899 718 €.

Identiques aux comptes du receveur municipal, ces résultats ont été repris par anticipation au budget primitif 2010.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Compte-tenu du solde négatif des restes à réaliser, le budget primitif prévoit l'affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 416 125.57 €, au financement de la section d'investissement.

Je vous demande de confirmer ce choix.

#### **Délibération**

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion du budget principal, exercice 2009, Décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement, d'un montant de 416 125.57 €, en totalité à l'investissement.*

#### **3.2 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

**Rapporteur** : Claude PRIVAT

L'exécution du budget 2009 du service assainissement se solde par les résultats suivants :

Exploitation	
Recettes de l'exercice	81 969.28
Dépenses de l'exercice	36 371.29
	-----
Résultat de clôture 2009	45 597.99 €
Investissement	
Recettes de l'exercice	75 974.01
Dépenses de l'exercice	23 898.00
	-----
Solde d'exécution	52 076.01
Solde d'exécution 2008 reporté	103 416.97
Résultat de clôture 2009	155 492.98 €

Reste à réaliser en investissement au 31 décembre 2009,

- en dépenses	200 000.00 €
- en recettes	0

Identiques aux comptes du receveur municipal, ces résultats ont été repris par anticipation au budget primitif 2010.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 49, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation.

Le budget primitif prévoit l'affectation de la totalité de l'excédent d'exploitation au financement de la section d'investissement.

Je vous demande de confirmer ce choix.

### Délibération

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion du service assainissement, exercice 2009,*

*Décide à l'unanimité d'affecter l'excédent d'exploitation, d'un montant de 45 597.99 €, en totalité à l'investissement.*

## **4/ AMENAGEMENT DU QUARTIER EST DU CHALARD – COMPLEMENT ET ETAIEMENT DES CAVES : CONVENTIONS AVEC LES PROPRIETAIRES**

**Rapporteur** : René DARTEYRE

Il résulte des études géotechniques préalables réalisées pour l'aménagement du quartier Est du Chalard que, parmi les caves localisées sous l'emprise du projet :

- deux d'entre elles nécessitent un comblement, compte-tenu de leur faible profondeur sous chaussée et de l'impossibilité de dévier les réseaux ; l'une, située rue du Chalard, doit être comblée en totalité, l'autre, rue du Port, partiellement.
- deux autres rue du Chalard doivent faire l'objet d'un étaitement pour raison de sécurité pendant les travaux.

Les utilisateurs de ces caves non cadastrées et situées sous le domaine public peuvent être considérés comme propriétaires s'ils les occupent depuis plus de trente ans de façon « continue, paisible, publique et non équivoque ».

Une convention est à conclure avec chacun des propriétaires concernés afin de formaliser, soit l'abandon définitif de leurs droits de propriété et de jouissance en cas de comblement, soit l'acceptation de travaux de sécurisation un cas d'étaitement.

Dans les deux cas, il n'est prévu aucune contrepartie financière de la part de la commune.

### Délibération

*Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, autorise Madame le maire à signer les conventions de comblement ou d'étalement à passer avec les propriétaires des caves situées sous l'emprise du projet d'aménagement du quartier Est du Chalard (unanimité).*

## **5/ EGLISE – TRAVAUX COMPLEMENTAIRES : AMENAGEMENT DE L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE ET REOUVERTURE DU PORTAIL OUEST**

**Rapporteur** : le Maire

Je vous rappelle que les travaux complémentaires projetés s'inscrivent dans le cadre de l'opération de réfection des façades de l'église en cours de réalisation.

Ils consistent essentiellement à rouvrir le portail roman (ancienne porte principale) et à rendre l'édifice accessible aux personnes à mobilité réduite, avec, notamment, la mise en place à l'intérieur d'un appareil élévateur.

Par délibération du 24 septembre 2009 et suite à l'approbation du projet, vous m'avez autorisée à déposer la demande de permis de construire modificatif.

Ce permis a finalement pu être délivré le 12 avril dernier, après accord du Conservateur Régional des Monuments Historiques, avis favorable de la Commission pour l'accessibilité des établissements recevant du public, et avis favorable de la Commission contre les risques d'incendie et de panique.

Différentes prescriptions ont cependant été émises par les administrations concernées – relatives notamment aux aménagements extérieurs prévus pour l'accessibilité handicapés, conduisant à une nouvelle étude du projet par le cabinet d'architecture A.C.A., maître d'œuvre.

Les travaux complémentaires sont aujourd'hui estimés à 92 049.57 € HT, hors travaux d'aménagements extérieurs, soit :

• maçonnerie .....	49 603.57 € HT
• menuiserie .....	7 696.00 € HT
• installation d'un monte personne .....	29 000.00 € HT
• électricité .....	5 750.00 € HT

Après négociation avec le cabinet A.C.A. Architectes, le marché complémentaire de maîtrise d'œuvre pour ces travaux pourrait se conclure au taux de 9.75 % (au lieu de 11.50 % pour le marché initial).

A noter que la Direction Régionale des Affaires Culturelles a accordé une subvention, au taux de 20 %. Nous sommes en attente des réponses de la Région et du Département.

Afin de finaliser cette opération, je vous propose :

- d'approuver le projet définitif, modifié suite aux prescriptions du permis de construire
- de m'autoriser à signer le marché complémentaire de maîtrise d'œuvre à passer avec le cabinet d'architecture A.C.A., au taux de 9.75 %, soit un montant d'honoraires de 8 974.83 € HT
- de m'autoriser à signer le marché complémentaire de travaux à passer avec l'entreprise GENESTE pour le lot maçonnerie ainsi que les marchés à passer, après consultation d'entreprises, pour les autres lots
- et, d'une façon générale, de m'autoriser à signer les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

### Délibération

*Les propositions de Madame le Maire sont adoptées à l'unanimité.*

## **6/ SALLE JACQUES ESCUIT : MARCHÉ DE FOURNITURE ET POSE DE SOLS SPORTIFS ET POLYVALENTS**

**Rapporteur** : le Maire

La réfection des sols de la salle Jacques Escuit est inscrite au budget pour un montant de 65 000 € TTC. Je vous rappelle qu'il s'agit de remédier aux problèmes de glissance constatés par les pratiquants d'activités sportives, et en premier lieu le basket.

Suite à l'avis d'appel à concurrence publié dans le journal La Montagne et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, trois offres ont été reçues.

L'ouverture des plis a eu lieu le 10 mai en présence de M. FLURY, adjoint délégué à la vie associative, à l'animation et aux festivités.

Après analyse des offres, examen des échantillons, visite sur site, enquêtes auprès d'autres communes, et renseignements pris auprès du Comité du Basket du Puy-de-Dôme, il s'avère que les matériaux proposés, constitués d'une résine coulée sur un socle en bois, sont conçus pour la pratique d'activités sportives (amorti, confort de jeu, ...) mais ne sont pas adaptés aux besoins d'une salle polyvalente.

Ce type de sol garde en effet des traces noires et des marques très visibles malgré un nettoyage avec les produits et matériel adéquats, lui conférant rapidement un aspect dégradé et désolant de saleté.

Or la salle Jacques Escuit accueille un public nombreux avec des manifestations officielles ou associatives diverses, qui donnent lieu à des manutentions permanentes de matériel et mobilier (repas des anciens, cérémonie des vœux, scrutins électoraux, salons, bals des associations, lotos, concours de belote, spectacles, etc.).

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 17 mai dernier, a en conséquence émis un avis négatif sur la polyvalence des sols proposés et n'a pas attribué le marché.

M. FLURY objecte :

- qu'il n'y a pas d'autres produits que ceux issus de l'appel d'offres, lequel a fait l'objet d'une publicité nationale
- que la salle est utilisée à 90 % pour des activités sportives (basket, tennis, écoles, ...) et qu'il faut donc orienter le choix en fonction de ces utilisateurs
- que la présence de traces constitue un problème mineur par rapport aux risques de chutes et blessures encourus par les pratiquants, la sécurité passant avant l'aspect esthétique, et que cela ne gêne en rien le bon déroulement des diverses manifestations.

Il expose ensuite les caractéristiques des trois solutions proposées par les entreprises ayant remis une offre.

Mme CHASSEFIERE propose, suivant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, de déclarer la procédure de consultation sans suite et de retravailler le sujet avec les commissions sports, travaux, et animation en vue de parvenir à une solution satisfaisante permettant de concilier les différents usages (peinture appropriée, autre revêtement,...).

### **Délibération**

*Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, décide :*

- *par 18 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, de déclarer sans suite la procédure de consultation lancée pour la passation d'un marché de fourniture et pose de sols sportifs et polyvalents à la salle Jacques Escuit*
- *par 19 voix pour et 1 voix contre, de réétudier le projet au sein d'un groupe de travail formé des commissions sports, travaux, et animation.*

## **7/ AMENAGEMENT ET ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES RUE DES CAVES : AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX**

**Rapporteur** : René DARTEYRE

Différents travaux non prévus au marché initial ont dû être réalisés rue des Caves.  
Il s'agit :

• du remplacement de l'enduit bicouche gravillonné rouge du trottoir par un revêtement en enrobés noirs, mieux adapté à la configuration des lieux, pour .....	5 200.80 € HT
• des aménagements nécessaires pour améliorer l'accès à la voirie de deux propriétés riveraines, d'un montant de .....	1 168.30 € HT
Total des travaux modificatifs et supplémentaires / avenant n° 1 .....	6 369.10 € HT
Montant initial du marché (tranche ferme) .....	51 414.31 € HT
Nouveau montant du marché .....	57 783.41 € HT
	69 108.96 € TTC

La commission d'Appel d'Offres, réunie le 17 mai dernier, a émis un avis favorable à ce projet d'avenant.

### **Délibération**

*Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux passé avec l'entreprise RENON pour l'aménagement de la rue des Caves (unanimité).*

## **8/ AMENAGEMENT DU CHEMIN DES ROCS : ECLAIRAGE**

**Rapporteur** : Jacques BEAUJON

L'opération d'aménagement du chemin des Rocs est inscrite au budget 2010 ; elle comprend notamment des travaux d'éclairage public, compte-tenu de l'enfouissement des réseaux d'électricité.

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (S.I.E.G.) du Puy-de-Dôme, en concertation avec la commune. Six candélabres sont à prévoir chemin des Rocs. A l'occasion de ces travaux sont également prévus aux alentours le remplacement de cinq lanternes vétustes et la pose de deux nouvelles lampes.

La dépense est estimée aux conditions économiques actuelles à 15 000 € HT.

Le SIEG finance à hauteur de 55 % et demande à la commune une participation de 45 %, soit un montant prévisionnel de 6 750 €.

Ce fonds de concours sera ajusté après achèvement des travaux aux dépenses résultant du décompte définitif.

La TVA sera payée en totalité par le Syndicat, qui la récupèrera par l'intermédiaire du Fonds de Compensation de la TVA.

L'accord des deux collectivités est formalisé par convention.

### **Délibération**

*Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer :*

- *approuve l'avant-projet d'éclairage présenté*
- *demande l'inscription de ces travaux au programme 2010 du SIEG*
- *fixe la participation de la commune au financement des dépenses à 6 750 € et autorise Madame le Maire à verser ce fonds de concours, après réajustement suivant le décompte définitif, au Receveur du Syndicat*
- *autorise Madame le Maire à signer la convention de financement à passer avec le SIEG.*

*(unanimité moins 1 abstention).*

## **9/ RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : REMPLACEMENT DE LANTERNES VETUSTES**

**Rapporteur** : Jacques BEAUJON

Une somme de 50 000 € est inscrite au budget 2010 pour la rénovation de l'éclairage public. Il s'agit de remplacer un grand nombre de lanternes vétustes par des équipements plus efficaces et plus économes en énergie.

L'avant-projet réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (S.I.E.G.) en concertation avec la commune prévoit le remplacement de 205 lampes, dont 23 à Pompignat.

Les dépenses sont estimées aux conditions économiques actuelles à 99 000 € HT.

Le S.I.E.G. prend en charge 55 % et demande à la commune une participation de 45 %, soit un montant prévisionnel de 44 550 €.

Le temps de retour sur investissement escompté est de 4 à 5 ans.

Ce fonds de concours sera ajusté en fin de travaux au décompte définitif.

La TVA est payée en totalité par le SIEG, qui la récupérera par l'intermédiaire du Fonds de Compensation de la TVA.

L'accord des deux collectivités est formalisé par convention.

### **Délibération**

*Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer :*

- *approuve l'avant-projet de rénovation de l'éclairage public présenté*
- *demande l'inscription de ces travaux au programme 2010 du SIEG*
- *fixe la participation de la commune au financement des dépenses à 44 550 € et autorise Madame le maire à verser ce fonds de concours, après réajustement selon le décompte définitif, au Receveur du SIEG du Puy-de-Dôme*
- *autorise Madame le Maire à signer la convention de financement à passer avec le syndicat.*

*(Unanimité).*

## **10/ ACQUISITION D'UN TRACTEUR AVEC ACCESSOIRES : CHOIX DU FOURNISSEUR**

**Rapporteur** : René DARTEYRE

L'acquisition d'un tracteur équipé de divers accessoires – relevage avant, lame à neige, saleuse autochargeuse – est inscrite au budget primitif, pour un montant de 72 358 € TTC.

Pour pousser la lame à neige, une puissance minimale de 75 cv était requise. Par mesure de sécurité et afin d'assurer le déneigement dans des conditions optimales, une puissance de 100 cv a été recherchée.

Sur cette base, trois concessionnaires régionaux ont été consultés. Les prix obtenus après négociation sont les suivants :

<b>Fournisseur</b>	<b>Marque</b>	<b>Puissance cv</b>	<b>Prix € HT du tracteur</b>
Ets VACHER (Riom)	KUBOTA	108	40 500
Ets MARCHADIER (Surat)	NEW HOLLAND	106	42 600
Ets ALEXIS RAY (St Hilaire la Croix)	NEW HOLLAND	101	44 000

Les caractéristiques techniques des engins s'avèrent très proches. Le service après-vente a également été jugé de même niveau.

Le matériel de déneigement proposé par les Ets VACHER est plus performant et permet un attelage rapide. Les Ets MARCHADIER ne disposent pas vraiment de références en la matière.

Compte-tenu du prix du tracteur et de la qualité des accessoires, je vous propose de retenir l'offre des Ets VACHER, qui s'élève à un total de :

• tracteur .....	40 500.00
• relevage avant .....	5 500.00
• lame à neige .....	6 500.00
• saleuse autochargeuse .....	6 500.00
	-----
	59 000 € HT
	70 564 € TTC

Ce prix constitue un maximum dans la mesure où le choix définitif de la lame à neige pourrait se porter sur un modèle de dimensions plus réduites pour mieux s'adapter au terrain.

### Délibération

*Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, décide de passer commande aux Ets VACHER et autorise le Maire ou l'adjoint aux travaux à signer tout document à cet effet.  
(19 voix pour, 1 abstention).*

## **11/ VENTE DES PARCELLES AB 718p et 720P – LES ROUCHATS**

**Rapporteur** : Jacques BEAUJON

M. et Mme CARRARA achètent aux consorts BARBECOT les parcelles cadastrées section AB n° 719 et 721, situées en zone Ub3 au Plan Local d'Urbanisme, lieudit Les Rouchats.

Afin d'améliorer la constructibilité de leur terrain, qui se trouve en contrebas de la rue de l'Alambic, ils souhaitent acquérir le délaissé communal formant talus situé entre leur future propriété et la rue, cadastré AB 718 et 720.

Après visite sur place, une bande limitée à environ 5 m de large pourrait effectivement être cédée le long de la propriété ; la superficie exacte reste à déterminer par un géomètre.

Il vous est proposé d'accepter la vente de cette emprise, à prendre dans les parcelles AB 718 et 720, au prix fixé par le Service du Domaine, soit 50 € le m<sup>2</sup>, étant précisé que tous les frais sont à la charge de l'acquéreur.

### Délibération

*Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, adopte à l'unanimité la proposition de l'adjoint à l'urbanisme et autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de la vente.*

## **12/ VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AH 551 AU PROPRIETAIRE RIVERAIN – LIEU DIT LA CROIX DU SOUS**

**Rapporteur** : Jacques BEAUJON

M. et Mme TOURLONIAS demeurant 27 rue Antoine Lannes souhaitent acquérir une partie de la parcelle communale jouxtant leur propriété à l'arrière.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section AH n° 551 pour 983 m<sup>2</sup>, lieudit La Croix du Sous.

L'emprise souhaitée, à usage de jardin, représente approximativement 150 m<sup>2</sup> ; la superficie exacte doit être définie par document d'arpentage.

Située en zone N au PLU, le Service du Domaine en estime la valeur à 5 € le m<sup>2</sup>.

Je vous propose d'accepter cette vente, au prix fixé par les Domaines, étant entendu que tous les frais sont à la charge de l'acquéreur.

## Délibération

*Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, adopte à l'unanimité la proposition du rapporteur et autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toute pièce nécessaire à la réalisation de la vente.*

### **13/ VENTE A UN PROPRIETAIRE RIVERAIN CHEMIN DES CLEAUX – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC**

**Rapporteur** : Jacques BEAUJON

M. et Mme COGNET souhaitent acquérir une emprise d'environ 15 m<sup>2</sup> devant leur propriété, située à l'angle du chemin des Cleaux et de la rue de la Pelièvre, afin de pouvoir aménager un plan incliné qui permettrait de rendre accessible leur maison d'habitation à une personne handicapée.

Les limites exactes restent à définir avec un géomètre.

S'agissant d'une partie du chemin des Cleaux, non cadastrée, elle fait partie du domaine public.

La cession de cette petite emprise en retrait du chemin ne porterait aucunement atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Aussi peut-on accepter leur demande, après déclassement du domaine public.

## Délibération

*Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer :*

- *accepte de vendre à M. et Mme COGNET, propriétaires riverains, une emprise d'environ 15 m<sup>2</sup> à prendre sur le chemin des Cleaux*
- *prononce le déclassement du domaine public de l'emprise à céder*
- *dît que la cession interviendra au prix qui sera fixé par le Service du Domaine*
- *autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de la vente, tous les frais étant à la charge de l'acquéreur.*  
*(unanimité).*

### **14/ LOCATION A USAGE DE JARDIN DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION AE N° 908**

**Rapporteur** : le Maire

M. Eric COUQUE souhaite louer un délaissé communal situé à l'angle de l'ancienne route de Pompignat et de la route de Pompignat pour y faire du jardin.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section AE n° 908, d'une superficie de 174 m<sup>2</sup>.

Ce petit terrain en friche, en forme de triangle n'étant d'aucune utilité pour la commune, je vous propose d'accepter cette demande et de louer aux conditions suivantes :

- convention d'occupation précaire d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, résiliable moyennant un préavis de trois mois
- loyer annuel de 20 €, comme pour les jardins familiaux, avec première année gratuite en contrepartie des travaux de défrichage et de remise en état de la parcelle à la charge du bénéficiaire
- construction d'une cabane de jardin non autorisée.

## Délibération

*Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, adopte à l'unanimité les propositions de Mme le Maire et l'autorise à signer la convention à passer avec M. COUQUE.*

## 15/ ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE : CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PUY-DE-DOME

**Rapporteur** : Marie Thérèse JOUHET

Le service d'accompagnement à la scolarité (aide aux devoirs) s'adresse à tous les élèves de l'école élémentaire.

Distinct des actions d'aide individualisée ou de soutien scolaire mises en place par la communauté enseignante, ce service municipal fonctionne dans les locaux de l'accueil de loisirs les jours d'école, de 16h30 à 18h30. Les enfants sont répartis par groupes et encadrés par le personnel communal.

Aucune participation financière n'est demandée aux familles.

Dans le cadre de sa politique d'action sociale familiale, la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme apporte un soutien financier au fonctionnement de ce service.

Une convention annuelle d'objectifs et de financement est passée à cet effet avec la CAF. Elle a pour objet de déterminer l'offre de service, les conditions de sa mise en œuvre et de fixer les engagements réciproques de chaque partie.

Je vous propose de solliciter cette aide financière et de donner pouvoir au Maire pour signer chaque année la convention relative au « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » à passer avec la CAF du Puy-de-Dôme, en premier lieu pour l'année scolaire 2010/2011.

### Délibération

*Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.*

## 16/ ECOLE DE MUSIQUE : TARIFS A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2010

**Rapporteur** : Marie-Thérèse JOUHET

La coopération intercommunale mise en place entre les écoles de musique de Châteaugay, Blanzat et Cébazat repose notamment sur le principe de tarifs uniques, établis après concertation entre les trois municipalités.

Dans ce cadre, l'augmentation serait cette année de 3.50 % pour les élèves de Châteaugay-Blanzat-Cébazat et de 5 % pour les élèves extérieurs.

Des facilités de paiement sont accordées, le règlement pouvant intervenir en cinq fois (d'octobre à février). Par ailleurs, les tarifs sont dégressifs selon le nombre d'élèves au sein d'une même famille.

Les nouveaux tarifs proposés à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain sont les suivants :

CATEGORIES		Elèves de Cébazat – Châteaugay – Blanzat		Elèves hors Cébazat – Châteaugay – Blanzat	
<b>1<sup>ère</sup> catégorie</b> Formation musicale seule ou atelier vocal seul	1 pers.		<b>122 €</b>		<b>212 €</b>
	2 pers.	+ 99	<b>221 €</b>	+ 172	<b>384 €</b>
	3 pers.	+ 79	<b>300 €</b>	+ 139	<b>523 €</b>
	4 pers.	+ 60	<b>360 €</b>	+ 102	<b>625 €</b>
	5 pers.	+ 41	<b>401 €</b>	+ 70	<b>695 €</b>
<b>2<sup>ème</sup> catégorie</b> Formation musicale + 1 discipline ou 1 seule discipline	1 pers.		<b>182 €</b>		<b>312 €</b>
	2 pers.	+ 159	<b>341 €</b>	+ 269	<b>581 €</b>
	3 pers.	+ 141	<b>482 €</b>	+ 255	<b>836 €</b>
	4 pers.	+ 120	<b>602 €</b>	+ 206	<b>1 042 €</b>
	5 pers.	+ 100	<b>702 €</b>	+ 176	<b>1 218 €</b>

<b>3<sup>ème</sup> catégorie</b> Elèves participant à l'orchestre d'harmonie	1 pers.		<b>127 €</b>		<b>219 €</b>
	2 pers.	+ 112	<b>239 €</b>	+ 188	<b>407 €</b>
	3 pers.	+ 98	<b>337 €</b>	+ 178	<b>585 €</b>
	4 pers.	+ 84	<b>421 €</b>	+ 144	<b>729 €</b>
	5 pers.	+ 70	<b>491 €</b>	+ 123	<b>852 €</b>
<b>4<sup>ème</sup> catégorie</b> Formation musicale + 2 disciplines ou 2 disciplines		tarif 2 <sup>ème</sup> catégorie + <b>91 €</b> par instrument supplémentaire	tarif 2 <sup>ème</sup> catégorie + <b>156 €</b> par instrument supplémentaire		
		ou tarif 3 <sup>ème</sup> catégorie + <b>64 €</b> par instrument supplémentaire	ou tarif 3 <sup>ème</sup> catégorie + <b>110 €</b> par instrument supplémentaire		
<b>5<sup>ème</sup> catégorie</b> Classe d'éveil		<b>80 €</b>	<b>142 €</b>		
<b>Location d'instrument</b>		<b>104 €</b>	<b>178 €</b>		

### Délibération

*Les nouveaux tarifs proposés sont adoptés à l'unanimité.*

## **17/ RESTAURANT SCOLAIRE : CREANCE IRRECOUVRABLE – ADMISSION EN NON VALEUR**

**Rapporteur** : Marie Thérèse JOUHET

Le receveur municipal comptable du Trésor n'a pu recouvrer une somme de 30.06 € due par M. RODRIGUES Carlos pour des repas pris au restaurant scolaire en mai et juin 2009.

Le débiteur, qui a quitté la commune, est en effet introuvable ; par ailleurs ce montant est inférieur au seuil de saisie.

Je vous propose en conséquence d'accepter l'admission en non valeur de cette créance, qui se traduira par une charge de 30.06 € imputée à l'article 654 du budget.

### Délibération

*Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, adopte à l'unanimité la proposition du rapporteur.*

## **18/ DENOMINATION DE L'IMMEUBLE DE LOGEMENTS COLLECTIFS RUE ANTOINE LANNES : PROPOSITION A SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS**

**Rapporteur** : le Maire

La livraison des six logements collectifs en cours de réalisation rue Antoine Lannes est prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

SCIC HABITAT Auvergne et Bourbonnais nous sollicite pour le nom à donner à ce petit immeuble.

Je vous propose « *Résidence La Chenevière* », du nom du lieu-dit.

### Délibération

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour proposer ce nom à SCIC HABITAT.*

## **19/ QUESTIONS DIVERSES**

Mme CHASSEFIERE fait part au conseil :

- des remerciements de M. MICHEL, Président du Syndicat d'Initiative, pour la participation de la commune à la réalisation de la plaquette présentant Châteaugay aux visiteurs et touristes.
- du courrier reçu de M. le Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants relatif aux Diplômes d'Honneur décernés aux combattants de 1939-1945, en reconnaissance de leur action pour la France. Huit personnes de Châteaugay figurent parmi les récipiendaires. La présence de M. le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales a été sollicitée pour la cérémonie de remise de ces distinctions aux intéressés.
- de la lettre reçue de M. le Préfet nous faisant connaître que, par arrêté en date du 4 janvier 2010 du Ministre de la Culture et de la Communication, M. Henri ZANCO, musicien à « L'Espérance Auzonnaise » demeurant à Châteaugay a été nommé au grade de Chevalier dans l'Ordre des Arts et Lettres.
- de l'invitation à la prise d'arme organisée par le 92<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie lundi 28 juin à 10h00 dans le parc Jay à l'occasion de la passation de commandement de la 1<sup>ère</sup> Compagnie.

**Mme JOUHET** annonce les concerts de quartier de l'école de musique, prévus le :

- mercredi 2 juin à 19h au lotissement Les Muscades
- samedi 12 juin à 17h dans la cour du château

**Mme CHARLAT :**

- demande l'accord de l'assemblée pour la mise en place dans les locaux de la mairie d'une permanence d'accueil du public par le Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile de Riom Limagne. Il s'agit de se rapprocher d'une population souvent âgée ou handicapée et de favoriser ainsi le dialogue entre le Syndicat et l'usager. L'accueil serait assuré par la responsable du secteur selon une fréquence et un calendrier à définir avec le SIAD. A noter que la commune, adhérente au Syndicat, participe à son financement par l'intermédiaire du CCAS.

*Le conseil donne son accord pour la mise en place de ces permanences à la mairie.*

- signale qu'à l'initiative du CCAS, une conférence sur le thème de la mémoire animée par le Professeur BOHATIER du CHU de Cébazat se tiendra jeudi 30 septembre à 18h30 dans la petite salle polyvalente. L'exposé du docteur BOHATIER, d'une durée d'1h30 environ, sera suivi d'un temps d'échanges avec la salle permettant à chacun de poser ses questions.

Thèmes abordés :

- ✓ rappel sur les différents types de mémoire
- ✓ qu'entend-on par vieillissement normal de la mémoire ?
- ✓ qu'est ce que le vieillissement pathologique de la mémoire ?
- ✓ quels sont les signes d'alerte par rapport à la maladie d'Alzheimer ?

**M. BEAUJON** rappelle que le Nettoyage de Printemps est prévu samedi matin 29 mai.

**Mme MARTINEAU** rappelle que les articles pour le prochain Bulletin d'Informations Municipales sont à faire passer pour le 26 mai au plus tard ; la distribution est programmée fin juin – début juillet.

**M. FLURY** invite les membres du conseil à venir au vernissage de l'exposition de peintures et sculptures qui aura lieu vendredi 4 juin à 18h30 au château.

En l'absence d'autres questions ou informations, et l'ordre du jour étant épuisé,  
Madame le Maire lève la séance (22h15).

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS